



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq (13 MAI 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Absent(s) :

Monsieur Nicolas Hamelin

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
 - 1.6.1 Opérateur-Chauffeur aux travaux publics - Embauche
- 1.7 Délégation à la MRC de Maskinongé - Assurance collective
- 1.8 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits

3 Sécurité publique

- 3.1 Pompier volontaire - Embauche

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Chemin Sainte-Marie - Autorisation signature - Virée
- 4.2 Chemin de la Batiscan - Acquisition
- 4.3 Chemin de la Batiscan - CPTAQ - Travaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 4.4 Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments -
Demande
- 4.5 Activités de sensibilisation EEE (lavage de bateau)
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Projet de lotissement - Redevances - 3e rang et chemin du Lac-Huron
 - 5.2 Règlementation d'urbanisme
 - 5.2.1 Règlement 2025-614 - Concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons - Avis de motion et dépôt
 - 5.2.2 Règlement 2025-614 - Concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons - Adoption premier projet
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 OMH de Mékinac - Budget 2025 révisé et programme PSL
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Varia
 - 7.1.1 Cercle des fermières - Remise d'une plaque anniversaire
 - 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.3 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible au cours de la journée suivant la présente séance, sur le site Internet de la municipalité. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-05-108

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2025 :

- EN RETIRANT le point 1.6.1 Opérateur-Chauffeur aux travaux publics - Embauche;
- EN AJOUTANT le point 3.1 Pompier volontaire - Embauche;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2025-05-109

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2025-05-110

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire donne réponse à des questions, d'ordre publique, découlant des dernières séances. Cette période a été instaurée en vertu du règlement sur la tenue des séances 2024-610.

Début : 19 h 35

Fin : 19 h 36

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Opérateur-Chauffeur aux travaux publics - Embauche

Point retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

1.7 Délégation à la MRC de Maskinongé - Assurance collective

2025-05-111

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé, offre à son personnel, une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie*, un regroupement de d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Lac-aux-Sables délègue à la MRC de Maskinongé son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective.
- **QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective

2025-05-112

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie* depuis la création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- **QUE** le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- **QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2025.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2025-05-113

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1252 à 1253;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} avril au 30 avril 2025 et portant les numéros 4347 à 4368;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2025, au montant de 99 841,83 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 113 038,46 \$ \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 72 220,43 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2025-05-114

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Matériel sportif <i>Sport Inter plus - # CV223590</i>	1 110 \$ + transport	Subvention URLS + mat. camp de jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Ressources humaines	Procédure d'embauche - Opérateur chauffeur travaux publics <i>Claude Grenier ressources humaines Inc.</i>	2 715 \$	02-16000-416
------------------------	--	----------	--------------

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Pompier volontaire - Embauche

2025-05-115

CONSIDÉRANT le besoin en pompiers volontaires de la brigade incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division – opération et formation du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- PROCÈDE à l'embauche de monsieur Jeffrey Auger, à titre de pompier recrú;
- AUTORISE le directeur incendie ou le chef de division, opération et formation, à procéder aux démarches nécessaires à la formation pompier 1, pour ce pompier recrú;
- AUTORISE le directeur incendie ou le chef de division, opération et formation, à procéder à l'achat des équipements de protection individuelle, après la période de probation et la réussite de la section 2 de la formation pompier 1.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Chemin Sainte-Marie - Autorisation signature - Virée

2025-05-116

CONSIDÉRANT le projet de morcellement du terrain privé utilisé pour la virée à l'extrémité du chemin Sainte-Marie par la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts relatifs aux travaux nécessaires à un nouvel aménagement de virage, notamment pour le déneigement;

CONSIDÉRANT les discussions avec les propriétaires impliqués sur les conditions de vente et permettant l'utilisation de la virée actuelle pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT que ce projet est présent en 2025 au plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE l'achat d'une partie du lot 6 010 820 d'une superficie approximative de 462 mètres carrés selon les conditions convenues avec madame Valérie Thibeault et monsieur Serge Vandal;
- AUTORISE le maire et la directrice générale ou son adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction incluant le titre de propriété;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- CONFIRME que la partie du lot 6 010 820 qui deviendra propriété de la municipalité sera utilisée à des fins publiques et fera partie intégrante du chemin Sainte-Marie;
- AUTORISE la direction générale à procéder aux démarches nécessaires pour la préparation des documents et l'appel d'offres des travaux d'aménagement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Chemin de la Batiscan - Acquisition

2025-05-117

CONSIDÉRANT que la municipalité entend procéder à la réfection d'une partie du chemin de la Batiscan et du ponceau, notamment en raison d'un sinistre en décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'emprise de terrain nécessaire à cette fin empiète au-delà des lots 6 011 515 et 6 260 164 de l'emprise actuelle du chemin de la Batiscan, selon le plan d'acquisition d'emprise au projet MLAS-014, de GRH services conseils du 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer les démarches en vue de l'acquisition de l'emprise nécessaire pour les travaux de réfection du chemin de la Batiscan, selon le plan d'acquisition du projet MLAS-014;
- QUE cette acquisition est faite à des fins d'utilité publique, notamment pour des travaux de ponceau et de modification de la route du chemin de la Batiscan, en lien avec le sinistre en décembre 2023;
- QUE les avocats de la firme Tremblay Bois avocats sont mandatés pour réaliser toutes les étapes nécessaires, à l'acquisition, s'il y a lieu, de cette emprise de terrain;
- QUE les deniers nécessaires à l'assumption de l'objet de la présente résolution soient puisés au surplus accumulé non-affecté et dont la somme engagée pourra être éventuellement renflouée à même un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Chemin de la Batiscan - CPTAQ - Travaux

2025-05-118

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer sur le chemin de la Batiscan au projet MLAS-014;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent un empiètement au-delà de l'emprise municipale des lots 6 011 515 et 6 260 164;

CONSIDÉRANT que le chemin est localisé en zone verte, soit en territoire soumis à la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise la directrice générale à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'autorisation visant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

l'agrandissement de la superficie de terrain déjà utilisée à des fins publiques, dans la zone agricole, auprès de la CPTAQ pour le projet de modification du chemin et du ponceau de la Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments - Demande

2025-05-119

CONSIDÉRANT le *Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable au Québec;

CONSIDÉRANT le rapport du CCE, partie 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire et particulièrement sur le lac aux Sables;

CONSIDÉRANT que plusieurs lacs, dont le lac aux Sables, sont une source d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables :

- DEMANDE au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec;
- DEMANDE aux municipalités et MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive;
- DEMANDE que la présente résolution soit transmise à la ministre fédérale des Transports, l'honorable Chrystia Freeland, à la ministre québécoise des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et aux députés de notre territoire, l'honorable François-Philippe Champagne et madame Sonia LeBel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Activités de sensibilisation EEE (lavage de bateau)

2025-05-120

CONSIDÉRANT que la proposition de Ozero Solutions pour la tenue d'une activité de sensibilisation aux espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que ces formations sont offertes gratuitement grâce à la collaboration de Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT que cette activité permet, en complément, d'essayer un équipement pour le lavage d'embarcation, par les citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'ouverture de la pêche le 1^{er} juillet sur plusieurs lacs de la région, dont le lac aux Sables et le lac du Missionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise la tenue d'une activité de sensibilisation aux espèces aquatiques envahissantes, par Ozero Solutions le ou vers le 28 juin 2025, dans le secteur Tawachiche.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Projet de lotissement - Redevances - 3e rang et chemin du Lac-Huron

2025-05-121

CONSIDÉRANT la section 8 du règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT le dépôt de projet de lotissement dont le nombre de terrains à bâtir rend la section 8, applicable;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances;

CONSIDÉRANT que l'évaluation doit être déterminée par un évaluateur dans l'éventualité où le projet n'est pas localisé sur une seule unité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil confirme que la redevance sera monétaire pour les cadastres découlant du plan portant la minute 5527, dossier 32 B77 de l'arpenteur Frédéric Matte, pour monsieur Gaétan Genest, dans le secteur du 3^e rang et du chemin du Lac-Huron.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Règlementation d'urbanisme

5.2.1 Règlement 2025-614 - Concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons - Avis de motion et dépôt

2025-05-122

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes :

- **DONNE** avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance ultérieure, un règlement visant la modification de l'article 13.5 concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons et modifiant le règlement 2013-515 relatif à l'émission des permis et certificat pour exiger des documents complémentaires pour la construction de ce type de camp;
- **DÉPOSE** à cet effet, le projet de règlement 2025-614 *Modifiant le règlement de zonage 2013-518 concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons et modifiant le règlement 2013-515 relatif à l'émission des permis et certificat.*

5.2.2 Règlement 2025-614 - Concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons - Adoption premier projet

2025-05-123

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage relativement à la superficie de terrain nécessaire pour l'établissement de camp de travailleurs forestiers ou de bûcherons, en zone blanche et celui des permis et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

certificats pour inclure des documents au soutien d'une demande de permis pour ce type de construction;

CONSIDÉRANT qu'en zone agricole, une superficie de 10 hectares est nécessaire pour un abri sommaire, selon les règlements découlant de la loi;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement, précédemment dans la séance du 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un règlement d'urbanisme et que le premier projet de règlement devra faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement 2025-614, modifiant le règlement de zonage 2013-518 concernant les camps de travailleurs forestiers ou camps de bûcherons et modifiant le règlement 2013-515 relatif à l'émission des permis et certificats.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 OMH de Mékinac - Budget 2025 révisé et programme PSL

2025-05-124

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-01-018 et 2025-03-073 du conseil d'administration de l'OMH de Mékinac relativement au budget de cet organisme pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier n° 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** le budget 2025 du programme de supplément de loyer au montant de 2 298 \$ de l'OMH de Mékinac, pour la municipalité de Lac-aux-Sables et en autorise le paiement;
- **ACCEPTÉ** le budget révisé 2025, adopté le 24 mars 2025 par le conseil d'administration de l'OMH, présentant un déficit d'exploitation de 641 438 \$;
- **S'ENGAGE** à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;
- **ACCEPTÉ** la part municipale 2025 au montant de 5 342 \$ pour l'immeuble Lac-aux-Sables et en autorise le paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.1 Varia

7.1.1 Cercle des fermières - Remise d'une plaque anniversaire

Monsieur le maire invite madame Ghislaine Caouette, présidente et les membres, mesdames Francine Neal et Marie-Ève Malenfant pour la remise de la plaque soulignant le 85^e anniversaire du Cercle des fermières de Lac-aux-Sables. Cette remise est faite par le maire et le maire suppléant.

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 59

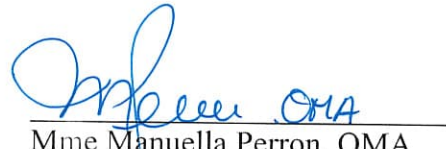
Fin: 20 h 21


7.3 Levée de l'assemblée

2025-05-125

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 14 mai 2025.